### Voici quelques gestes faciles à poser pour économiser l'eau potable

Durant la belle saison, la demande en eau pour usage domestique est à la hausse. La municipalité de Napierville vous invite à éviter le gaspillage de cette précieuse ressource. Pour économiser l'eau et contribuer à améliorer sa qualité, pas besoin de réduire son mode de vie ou de se priver. Il suffit de poser de petits gestes simples qui réduisent le gaspillage.



#### Périodes d'arrosage des pelouses

Numéro civique pair les jours de calendrier pair.

De 19 h et 22 h pour une période maximale d'une heure.

Numéro civique impair les jours de calendrier impair.

De 19 h et 22 h pour une période maximale d'une heure

Exception: nouvelle pelouse, tous les jours.

De 19 h et 22 h, pour une période maximale d'une heure.

Interdit lorsque la municipalité émet un interdiction d'arrosage

Saviez-vous qu'un gazon jauni n'est pas mort! En cas de sécheresse, la pelouse entre en état de dormance afin de préserver l'eau nécessaire à ses racines. (Art 7.3 et 7.5)



## Le remplissage de toute piscine doit se faire avec une citerne mobile et le reçu doit être remis à la municipalité

Il est permis d'utiliser l'eau du réseau de distribution à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure au moment de l'assemblage et ce, pour une hauteur maximale de 30 centimètres. Le remplissage complet doit être fait par un camion citerne.

La mise à niveau de la hauteur d'eau d'une piscine au printemps ou lorsque le bas niveau risque de nuire au bon fonctionnement de son équipement est permis. (Article 7.8 et article 139 du Règlement de Zonage Z2019)

Interdit lorsque la municipalité émet un interdiction d'arrosage



# Lavage de véhicule

Permis en tout temps, avec un seau de lavage ou avec un pistolet d'arrsage, sauf quand la municipalité annonce l'interdiction d'arrosage. Laver la voiture avec une chaudière plutôt qu'au boyau?

**Économie de 390 litres** 

Interdit lorsque la municipalité émet un interdiction d'arrosage



### Lavage de patio, bâtiment, trottoir, etc.

Permis deux fois par année, ou suivant des travaux nécessitant un nettoyage. Interdit lors d'une interdiction d'arrosage de la part de la municipalité. (Balayer votre cour au lieu de l'arroser)

**Économie de 200 litres et plus.** (Article 7.9)

Interdit lorsque la municipalité émet un interdiction d'arrosage



#### Systèmes d'arrosage automatique

Cette solution permet d'économiser jusqu'à 70% d'eau par rapport aux solutions d'arrosage classiques. De plus, l'arrosage automatique vous permet de fournir la juste quantité d'eau à chaque plante en fonction de ses besoins. Votre système doit avoir :

- Un détecteur d'humidité
- Dispositif anti-refoulement conforme
- Une poignée ou un robinet-vanne à fermeture manuelle.
- Respect des horaires et des jours d'arrosage
- Interdit lorsque la municipalité émet un interdiction d'arrosage



# Voici quelques gestes faciles à poser pour économiser l'eau potable

- Gardez la pelouse à une hauteur de 8 à 10 cm, laissez le gazon coupé sur la pelouse lors de la tonte de votre gazon, celui-ci contient beaucoup d'eau et de plus, il agira comme fertilisant;
- Ajoutez du paillis à vos aménagements paysagers ;
- Installez une toile solaire sur la piscine pour éviter l'évaporation et remplissez la piscine à maximum 15 cm du bord;
- Récoltez l'eau de pluie au moyen d'un baril récupérateur et utilisez-la pour le potager et les fleurs.